

# **SEMINAIRE**

## **2009**

**CENTRE TECHNIQUE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES  
SUR LES HANDICAPS ET LES INADAPTATIONS**

**C  
T  
N  
E  
R  
H  
I**

**Lundi 27 avril 2009**

**L'accessibilité de la formation  
professionnelle pour les  
personnes en situation de  
handicap après la loi du  
11 février 2005**

# L'accessibilité de la formation professionnelle pour les personnes en situation de handicap après la loi du 11 février 2005

Lundi 27 avril 2009

## Conception :

**Sophie Beydon  
Crabette**

Chargée de mission  
emploi à la FNATH,  
vice-présidente de

l'AGEFIPH,  
représentante de la  
FNATH au FIPHFH

**Isabelle Mérian**

Directrice de la  
FAGERH, Co-animatrice  
de la commission emploi  
formation  
professionnelle du  
CNCPPH

## Horaire :

9 h. 30 – 17 h.

## Lieu :

CTNERHI

236 bis, rue de Tolbiac  
75013 PARIS

Tél. : 01 45 65 59 40

Fax : 01 45 65 44 94

## e-mail :

r.martinez@ctnerhi.com.fr

## Site Internet :

www.ctnerhi.com.fr

## Tarifs :

Non-adhérent :  
350 € TTC

Adhérent :  
320 € TTC

Etudiant :  
80 € TTC

La loi du 11 février 2005 a eu pour double objectif l'accessibilité aux personnes en situation de handicap de tout ce qui concerne le quotidien des citoyens dits « valides » et la compensation dans les cas où l'accès à tous n'était pas possible.

Nous souhaitons aborder ces enjeux à partir de la question de la formation professionnelle. Elle est aujourd'hui une des conditions de l'accès ou du maintien dans l'emploi des citoyens valides comme des autres. Et pourtant très souvent, elle reste peu accessible aux salariés comme aux demandeurs d'emploi ayant un handicap en raison du cloisonnement des dispositifs et du manque d'information des intéressés sur un sujet considéré comme mineur ou technique.

## Objectif :

Donner des leviers aux différents intervenants en contact avec les personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse de professionnels de la formation, de l'insertion ou de l'accompagnement, de militants associatifs ou syndicaux, de correspondants handicap des entreprises privées ou publiques, pour une meilleure compréhension des dispositifs existants et de leurs conditions d'accès

## Méthodologie :

Exposés et discussions

## Public :

Professionnels du secteur social et médico-social, acteurs de la formation et/ou de l'insertion professionnelle.

## Programme :

### *Matinée (Isabelle Mérian)*

#### **I. Les apports de la loi du 11 février 2005 pour rendre la formation accessible à tous**

##### **1 - Les attentes des personnes à l'égard du nouveau dispositif**

**2 - Les apports de la loi :** - à chaque étape du parcours (information, orientation, formation, accès à l'emploi) - travail cordonné et politiques concertées d'accès à la formation

**3 - L'offre du secteur médico-social** dans les domaines de l'orientation, la qualification et l'accès à l'emploi

**4 - En 2009, une accessibilité encore relative mais quelques expérimentations en cours**

### *Après-midi (Sophie Beydon Crabette)*

#### **II. L'accès à la formation pour les salariés du secteur public et du secteur privé en situation de handicap**

##### **1 - Démarche à mettre en œuvre lors de la survenue du handicap**

La définition du maintien dans l'emploi. Mesure AGEFIPH vie au travail. SAMETH. Démarche auprès de la MDPH

**2 - La protection du salarié en inaptitude partielle ou totale sur son poste de travail.**

La notion de mise en œuvre des mesures appropriées. La formation comme solution de maintien dans l'emploi. Le rôle du médecin du travail

**3 - Les dispositifs de formation pour les salariés du public ou du privé.**

Le bilan de compétences, le DIF, le CIF, la VAE, les CRP

**4 - Les aides de l'AGEFIPH et du FIPHF**

**5 - Le plan formation dans l'entreprise**

**6 - La place de la formation dans les accords d'entreprises**

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
(à retourner accompagné de l'acompte de 30 %)

*Lundi 27 avril 2009*

**L'accessibilité de la formation professionnelle pour les personnes en situation de handicap après la loi du 11-02-2005**

CTNERHI à l'attention de Régine Martinez

236 bis, rue de Tolbiac – 75013 PARIS

Tél. : 01 45 65 59 40 – Fax : 01 45 65 44 94

E-mail : r.martinez@ctnerhi.com.fr - Site Internet : www.ctnerhi.com.fr

Madame       Mademoiselle       Monsieur

Nom

Prénom

Fonction

Etablissement       Administration       Association       Entreprise

Association membre du CTNERHI       Particulier       Etudiant

Structure

Adresse

CP  Ville

Tel.  Fax

Email professionnel

Email personnel

**Adresse de facturation si différente**

Structure

Adresse

CP  Ville

Suivez-vous ce séminaire au titre de la formation continue : /\_/ oui /\_/ non

**TARIF<sup>1</sup> – Repas compris**

350 €       320 €<sup>2</sup>       80 €<sup>3</sup>

Conditions de règlement : 30 % au moment de l'inscription à titre d'acompte qui restera acquis au CTNERHI en cas de désistement, le solde à réception de la facture tenant lieu de convention de formation simplifiée.

**Attention** : nombre de places limité à 15 personnes (ce séminaire pourra être reprogrammé ultérieurement en fonction des demandes)

N° agrément formation continue : 11-75-213-17-75

*Signature du participant  
et cachet de la structure*

<sup>1</sup> Les tarifs ne sont pas soumis à la TVA

<sup>2</sup> Tarif préférentiel pour les associations nationales membres du CTNERHI

<sup>3</sup> Tarif spécial pour les étudiants **sous réserve des places disponibles**

(sur présentation de la carte d'étudiant)